

La reconversion de la friche industrielle Actisud

La reconversion de l'ancienne friche industrielle Actisud, au Mans, a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mardi 8 septembre 2020 • Données Le Mans Métropole

Contexte



Cet ancien site industriel ayant appartenu au Groupe Philips, qui s'étend sur une dizaine d'hectares, a longtemps constitué un pôle économique majeur de l'agglomération mancelle, jusqu'à sa **fermeture en 2008**. Le Mans Métropole a acquis ce site en 2009 pour permettre l'installation de nouvelles entreprises dans les anciens bâtiments. Plus récemment, en 2016, la collectivité a décidé de lancer des études pour procéder à la dépollution, à la démolition et à la déconstruction partielle de plusieurs bâtiments existants, pour rendre le terrain apte à un nouvel usage économique.

Projet

Le programme de travaux a consisté principalement à la dépollution du site (désamiantage), avant la déconstruction partielle d'un bâtiment de 17 500 m² et la démolition d'un autre bâtiment de 1 950 m². Le Mans Métropole a également réhabilité les façades des locaux d'une entreprise donnant sur la partie déconstruite de l'ancien bâtiment. Il s'agissait de **rendre le terrain apte à un nouvel usage** après ces démolitions, qui constituent l'essentiel de cette opération de reconversion d'une ancienne friche industrielle.

Objectif

Depuis son acquisition en 2009, Le Mans Métropole a réussi à recréer sur ce site en reconversion, désormais dénommé Actisud, près de 360 emplois grâce à des travaux de réhabilitation d'une partie des bâtiments existants. D'autres entreprises n'ont pas concrétisé leur projet d'implantation, car les bâtiments étaient inadaptés à leur activité spécifique. Dans ce contexte, la collectivité a décidé de procéder à la déconstruction partielle de plusieurs bâtiments, pour proposer de nouveaux terrains à aménager.

Avec ce projet, Le Mans Métropole entend **redonner une vocation économique à cet ancien site industriel** et recréer des emplois.

Maîtrise d'ouvrage

Ces travaux sont réalisés par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Calendrier

Les travaux de dépollution et de démolition sont réalisés sur la période 2017-2019.

Montant

Le coût de ces travaux s'élève à 864 710 € hors taxes.

Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 283 686 €. L'Etat a participé à hauteur de 198 586 €. La Région a également apporté une aide de 119 960 €.

Au final, la part restante pour Le Mans Métropole s'élève à 262 478 €.

283 686 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour la reconversion de l'ancienne friche industrielle Actisud, au Mans.

